Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20231017-D01364-2023-049-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

D 01364-2023-049

Séance du 17 octobre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS
ET LE DIX-SEPT OCTOBRE À 20 HEURES 15,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2023.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à PAUGET Antoine),
FAVIER Alexis,
PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

OBJET : Bulletin municipal 2023.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication informe que des devis ont été demandés aux mêmes conditions que l'année dernière, pour 420 exemplaires du bulletin municipal de 36 ou 40 pages avec un format d'impression portrait et qu'une seule entreprise « APOSTROPHE » a répondu à la demande.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente à l'Assemblée le devis proposé par l'entreprise « APOSTROPHE » pour l'impression du bulletin municipal 2023. Elle fait remarquer une légère augmentation du tarif par rapport à 2022.

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20231017-D01364-2023-049-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2023 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant de 1 880 € TTC ;

AUTORISER M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISER que les crédits ont été inscrits au BP 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2023 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant de 1 880 € TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISE que les crédits ont été inscrits au BP 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

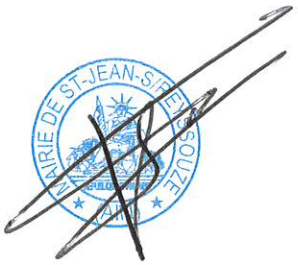

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du